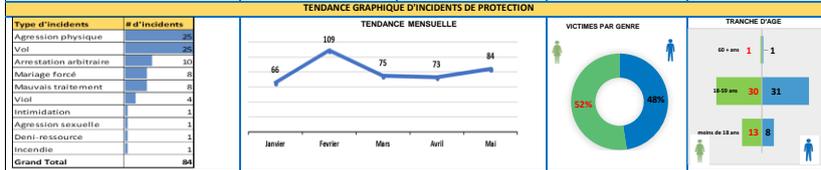


**TCHAD Monitoring de Protection, Région du Lac Tchad**

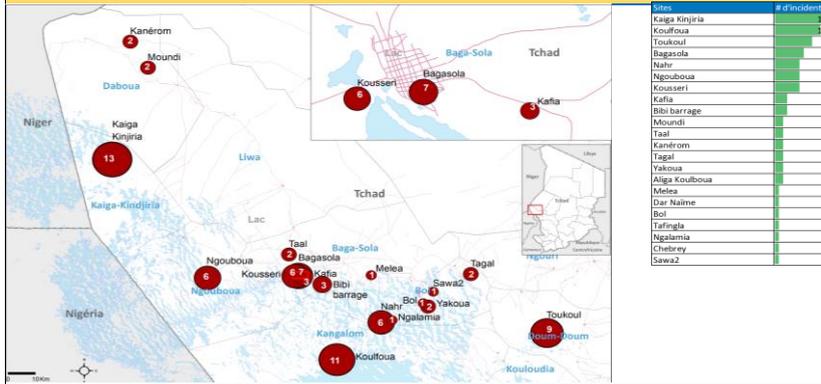
**Mois de mai 2018: 84 cas de Protection enregistrés**

**Résumé:** Les opérations de la Force Multinationale Mixte (FMM) « Amni Fakhat » ont provoqué un calme relatif avec pour conséquence une sensible réduction de l'ampleur des attaques et incursions des groupes armés dans la région du Lac Tchad pendant le mois de mai 2018. Toutefois, il y a eu une infiltration par un groupe armé dans la cuvette sud du Lac Tchad provoquant quelques morts. La pêche et le commerce de poisson dans la cuvette nord de la région du Lac près de la frontière avec le Nigeria sont toujours interdits par les autorités tchadiennes. Au total, 84 incidents de protection ont été rapportés au cours du mois sous revue ; ce qui signifie une augmentation de 14% des cas de protection comparativement aux cas enregistrés en avril 2018. Ces incidents rapportés comprennent : les violations du droit à la vie et à l'intégrité physique, notamment des cas de mauvais traitements commis sur des pêcheurs, ainsi que des coups et blessures sur des femmes et des enfants aux points d'eau; les violations du droit à la propriété majoritairement rapportées par des hommes (cas de vol de bétail); les violences sexuelles basées sur le genre (surout à l'encontre des femmes et des filles, victimes de viol, de mariages forcés et/ou d'agressions sexuelles); et les violations du droit à la liberté, notamment des arrestations arbitraires. Au total, les hommes représentent 52 % des victimes et les femmes 48 %. Par ailleurs, sur l'ensemble de la population, 20 % d'enfants sont victimes de violations. Les auteurs présumés des cas rapportés en mai 2018 sont en premier lieu des membres des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), en second lieu des personnes déplacées internes, et en troisième lieu des membres de groupes armés. Les localités les plus affectées restent celles frontalières avec le Niger et le Nigeria, particulièrement Kaiga Kinjiria, Tchoukoutalla et Daboua. Sur les 84 cas rapportés au 31 mai 2018, 41 % ont été référés vers des structures médicales ou juridiques pour une prise en charge. Cependant, la prise en charge de ces cas nécessite un suivi et il convient de mettre en place des mécanismes de référencement envers des services sociaux de base et des structures juridiques. Parmi les actions prises pour faire face à ces incidents, le Cluster Protection a développé des messages clés de sensibilisation sur les principes fondamentaux de l'action humanitaire, sur la violence basée sur le genre, et sur la problématique de la protection de l'enfant. Ces messages ont été partagés avec le CM-COORD. En outre, des sensibilisations à l'intention des Forces de Défense et de Sécurité dans la région du Lac Tchad sont prévues pour début août. Des représentants du HCR, FNUAP et UNICEF ont été identifiés pour mener les sensibilisations.

GRUPE D'INCIDENTS: 84	VICTIMES: 84	ACTIONS PRISES: 24	AUTEURS	COUVERTURE GEO.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Violation du droit à la propriété: 25</li> <li>Violation du droit à la vie et à l'intégrité physique: 34</li> <li>Violences sexuelles et violence basées: 15</li> <li>Violation du droit à la liberté: 10</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>POC: 56</li> <li>Pop. Aoté: 28</li> <li>Retournés: 00</li> <li>Humanitaire: 00</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cas référés: (*) 24</li> <li>Cas classés sans suite: 60</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forces le Foridre: 33%</li> <li>POC: 23%</li> <li>Groupes armés: 19%</li> <li>Population hôte: 13%</li> <li>Autres: 12%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-préfectures: 06</li> <li>Sites: 85</li> <li>Partenaires: 3 (CRT-COOPDI-OXFAM)</li> </ul>



**CARTE ET LISTE DES 15 SITES LES PLUS TOUCHES PAR LES INCIDENTS DE PROTECTION**



**LISTE DES SITES SPONTANES COUVERTS**

CRT (41 Sites)			COOPI (29 Sites)		OXFAM (15 Sites)	
Bibi Alminé	ikangalam	Ngalamia	Amma	Mad Kimerom	Aliga Koulboua	
Bibi barrage	ikaya	Ngarana1,2	Bria	Magar	Belegue 1	
Bol	ikiskawa1,2	Ngoradin	Dabanchali	Mamdi	Belegue 2	
Borora1,2	ikolonna	Ngouboua	Daliarom	Medi Kouta	Djaoune2	
Chebrei	ikoudouboul (Bol)	Taal	Darkani	Melea-Dar es Salam	Kamerom	
Daboua	ikoudouboul (Liwa)	Taboua	Digou 1	Midikoura	Koula Mainarom	
Dar Nahim	ikoudouboul (Village)	Tagal	Digou 2	Moundaye	Loudjia	
Djaoune	ikoufoua	Tateverom	Digou 3	Ngarangou	Manara	
Djilkori	ikoukimé	Tchoukoutalla	Foulatari	Salia	Minti	
Fallah	ikousseri 1	Yakoua	Kadoulou	Sawa 2	Moundi A	
Forkolom	ikagui	Viga	Kalali-Dole	Selia	Nguilbia	
Gomrom Doumou	ikielea		Katnikitchiri	Tchallam	Tafingla	
Gomrom Kili	ikoundi		Kinjiria (pres de Maar)	Yakirrom	Tchoukoubaraka	
Kafia	ikahr		Kokolom	Yakoua	Toukoul	
Kaiga Ngouboua	ikdjalla		Maar		Yarom	